

**DECISION DU PRESIDENT n° 2025-483**

**Objet : Développement économique - Espaces entreprises ARCHI'MADE à Saint-Donat-sur-l'Herbasse – Dissolution de la régie de recettes de l'espace Entreprises ARCHI'MADE de St-Donat-sur-l'Herbasse**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la décision n°2022-732 du 22 novembre 2022 créant une régie de recettes pour un Espace entreprises ARCHI'MADE à St-Donat-sur-l'Herbasse ;

Considérant que le projet de création de cet Espace Entreprises ARCHI'MADE sur la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse n'a pas abouti,

**DECIDE**

Article 1 – De dissoudre la régie de recettes de l'Espace Entreprises ARCHI'MADE de St-Donat-sur-l'Herbasse qui avait été instituée auprès de la Direction de l'économie d'ARCHE Agglo.

Article 2 – de procéder à la fermeture du compte DFT associé.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET  
Date de signature : 22/07/2025  
Qualité : Le président ArcheAgglo